



Visite de la Ville de Luxembourg lors des ateliers d'été 2016 © Passerell asbl

« Nous avons envie de contribuer à créer du lien social »

Rencontre avec Catherine Warin et Cassie Adélaïde, respectivement présidente et trésorière de l'association Passerell.

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'association Passerell ?

Catherine Warin : Passerell est une association qui travaille sur l'intégration des demandeurs de protection internationale et des réfugiés au Luxembourg. Nous proposons des activités qui favorisent les interactions entre ces nouveaux arrivants et la population du Luxembourg, voire de la Grande Région. Nous voulons ainsi limiter le risque d'isolement des demandeurs d'asile et sensibiliser les citoyens aux problématiques de l'asile, faire tomber certains clichés.

Depuis combien de temps existe-t-elle ?

Cassie Adélaïde : Passerell est une toute jeune association puisqu'elle existe officiellement en tant qu'asbl depuis février dernier.

Quelles ont été les motivations à l'origine de cette asbl ?

Catherine Warin : Cassie et moi, nous nous sommes rencontrées l'année passée

dans le cadre du bénévolat à la Croix-Rouge. Nous faisons de l'initiation au français au foyer Lily Unden au Limpertsberg. A l'époque, c'était le centre de premier accueil, c'est-à-dire que les réfugiés y séjournaient très peu de temps avant d'être transférés vers un autre foyer. Dans ce contexte, il était difficile de faire un suivi et donc des progrès. Le personnel des structures d'accueil donnait bien sûr la priorité aux besoins matériels de base étant donné l'urgence. C'est dans ce contexte que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait aussi un besoin de suivi au niveau des contacts, des relations humaines. Nous avons envie de travailler sur cet aspect-là, c'est-à-dire de contribuer à créer du lien social.

Cassie Adélaïde : On a commencé à faire différentes activités de manière un peu spontanée et informelle, comme par exemple ce que nous appelons maintenant les tandems citoyens. Au fur et à mesure de ces développements, l'idée de créer une asbl a fait son chemin car nous souhaitons avoir plus d'autonomie, de visibilité et surtout de légitimité pour nouer des partenariats avec d'autres associations. Nous avons formalisé tout cela

en février dernier et cela nous a permis de déposer des demandes de financement. Nous avons obtenu une réponse positive de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte pour deux projets : Tandems citoyens et Rendez-vous mensuels.

Justement, présentez nous les tandems citoyens...

Catherine Warin : Le tandem citoyen c'est lorsqu'un bénévole accompagne un demandeur d'asile ou réfugié de manière personnalisée. Cela peut être pour l'apprentissage d'une langue ou pour un accompagnement administratif. L'idée c'est qu'au fur et à mesure de ces interactions, il y ait un lien qui se crée, qui soit constructif et enrichissant aussi bien pour le réfugié soutenu dans l'aspect un peu difficile de l'intégration que pour le bénévole qui apprend beaucoup sur la situation des demandeurs d'asile ainsi que sur une autre culture.

Nous ne souhaitons pas nous substituer à ce qui existe au niveau de l'assistance sociale. Tout comme nous ne voulons pas faire les choses à la place des personnes. Nous parlons plutôt d'un accompagnement dans les démarches administra-

tives. Parfois, une simple présence suffit lors d'un rendez-vous administratif. Il y a bien sûr aussi des situations avec des démarches compliquées à la base et que la méconnaissance de la langue ou du pays, de l'environnement rend encore plus difficile. Ce qui est intéressant à souligner c'est que certaines structures se sont adaptées à ces nouvelles situations, comme par exemple l'Université qui a mis en place un interlocuteur dédié aux réfugiés qui veulent s'inscrire. Un autre exemple est la création du nouveau service LISKO (par la Croix-Rouge), ciblé sur les questions de l'accompagnement social des réfugiés.

Au départ, nous pensions que l'important était l'accompagnement administratif. Or, la majorité des demandes que nous recevons concernent l'apprentissage de la langue car les réfugiés perçoivent la langue comme le point fondamental pour leur intégration et je pense qu'ils ont raison. Là encore, on ne souhaite pas se substituer aux structures existantes. Au contraire, nous encourageons les demandeurs de protection internationale à s'inscrire dans ces structures et nous proposons une initiation (non professionnelle) en attendant le début des cours. Il y a aussi des personnes qui demandent un soutien à l'apprentissage d'une langue.

Vous organisez également des ateliers de conversation de langue française...

Cassie Adélaïde : Oui, tous les 15 jours, nous proposons le Café de langue française dans les locaux de l'association Hariko qui est un lieu très convivial. Ces dernières semaines, nous avons pris comme support un journal. C'est une bonne manière de pratiquer la langue et de découvrir l'actualité du moment ainsi que la culture du pays.

Vous invitez régulièrement à d'autres événements comme un pique-nique, Hack4Kids pour les enfants, des ateliers d'été... Peut-on dire que toutes ces propositions visent essentiellement à créer du lien social ?

Catherine Warin : Par des activités de groupe, on essaie effectivement de créer des situations qui sont aussi des prétextes pour qu'il y ait des contacts entre les demandeurs de protection internationale, les réfugiés et les résidents du

Luxembourg. Un autre aspect qu'on essaie de creuser et qui rejoint cette idée de tisser des liens, c'est d'utiliser les réseaux associatifs qui existent, de voir comment on peut mettre en commun les dynamiques, les bonnes volontés. Ce fut le cas pour l'événement Hack4Kids à Dudelange ou Cuisine du Monde à Schifflange.

Notre prochain événement sera consacrée à la culture afghane, le 5 décembre prochain à l'Abbaye de neimënster*. Les demandeurs de protection internationale afghans parlent peut-être moins anglais que d'autres et c'est une culture que l'on connaît assez peu ici. Nous souhaitons provoquer l'échange.

Un objectif qui sous-tend également votre action est de déconstruire les clichés sur les réfugiés. Par exemple ?

Cassie Adélaïde : C'est devenu presque systématique : lorsque que les bénévoles rencontrent un réfugié pour la première fois, ils en reviennent surpris : « je ne m'attendais pas à ça », « On se ressemble beaucoup ». En fait, je crois que l'on s'attend tellement à ce que des différences nous séparent (clichés habituels), qu'on en oublie ce qui fait notre identité : le rapport à la vie, à la famille, la recherche de sérénité. Et sur ces choses essentielles, nous sommes tous très proches.

Vos défis à venir ?

Catherine Warin : Grâce au soutien de l'Œuvre de la Grande-Duchesse Charlotte, nous allons pouvoir développer de nouveaux tandems citoyens, leur fournir un espace de rencontre et assurer un suivi de ce travail, développer les rendez-vous mensuels avec des sorties à thème (nature, musée, etc.). Nous avons aussi en projet d'ouvrir un blog avec des témoignages. Un défi qui nous tient également à cœur est de réussir à cibler les réfugiés qui sont particulièrement isolés, notamment du fait de la langue ou de leur éloignement géographique de la capitale.

Propos recueillis
par Claudine Scherrer

passerell.asbl@gmail.com

Site internet : <http://www.passerell.lu/>

Facebook :

www.facebook.com/passerell2015

* Voir notre Bloc Notes ci-dessous

Prestations familiales : ce qui change

La réforme des prestations familiales est entrée en vigueur le 1er août 2016. Les modifications apportées par la loi concernent les allocations familiales, l'allocation de naissance, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation supplémentaire.

La principale modification de la loi est l'abolition de la notion de groupe familial et l'introduction d'un montant unique par enfant (biologique ou adoptif), indépendamment du nombre d'enfants dans la famille. Ainsi, chaque enfant né ou arrivé au Luxembourg après le 31 juillet 2016 recevra un montant de base de 265 euros. Cela vaut également pour les salariés frontaliers qui débutent leur activité au Grand-Duché après cette date. La limite d'âge pour l'octroi des allocations est descendue de 27 à 25 ans sous condition d'être inscrit dans un établissement scolaire secondaire ou d'être en apprentissage, y compris à l'étranger. Le boni pour enfant est supprimé et intégré au montant de base. La réforme n'est pas rétroactive, c'est-à-dire que les enfants nés avant le 1er août continueront de recevoir les montants perçus avant la réforme. Les majorations d'âge ont été légèrement adaptées (20 euros pour les enfants de plus de 6 ans et 50 euros pour les enfants de plus de 12 ans, pour tous les bénéficiaires). En cas d'interruption du droit à l'allocation, l'enfant à nouveau bénéficiaire passe au nouveau régime.

L'allocation de rentrée scolaire a également été modifiée. Chaque enfant de plus de 6 ans recevra 115 euros, 235 euros pour les enfants de plus de 12 ans. Ce montant est applicable indépendamment du nombre d'enfants et pour tous les bénéficiaires. L'allocation spéciale supplémentaire pour enfant handicapé est désormais de 200 euros. L'allocation de naissance s'élève désormais à 1740,09 par grossesse, versée en trois tranches de 580,03 euros. Le lieu de naissance de l'enfant